L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 22 AOUT 1857.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
Editeurs-propriétaires:
S. F. WEISSE, S. DUFOUR,
E. DUVERGER, S. HARBY.
Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 22 AOUT.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par J. M. Bell shérif—A midi, dans la Rotonde de la Bourse St Louis: cinq terrains sur la rive droite du Bayou St-Jean, avec les bâtisses et améliorations.

Par A. Fervavoux—A midi, à la Bourse St-Louis: une jolie propriété dans le faubourg Tremé, rue du Quartier, entre Rocheblave et Tonti.

Par N. Vignie—A midi, à la Bourse St Louis: une griffonne de 20 ans, avec sa fille de 2 ans.

Par M. Hervavoux—A 11 heures, rue St-Philippe, près du Canal de Broad: 15 vaches laitières et 2 chevaux.

Par Vincent & Co—A 10 heures, à leur magasin, No [illegible] rue de la Douane: tapis de Bruxelles et marchandises sèches.

Revenu Fédéral.

Le correspondant d'un journal de New-York, que la disette de nouvelles politiques avait mis aux abois, s'est avisé de consulter les livres de la trésorerie et de dresser le bilan comparatif de la situation financière des Etats-Unis en 1856 et en 1857. Son travail, quoique hérissé de chiffres, n'est pas dépourvu d'intérêt, et nous allons le résumer rapidement au profit des esprits pratiques.

Comparé à celui de l'exercice 1855-56, le revenu de 1856-57 a subi une diminution totale de $5,193,944 dont une faible partie ($146,968) causée par la diminution du revenu de la douane, et une partie beaucoup plus considérable ($5,089,158) par la diminution des achats de terres payées en argent. Une légère augmentation provenant de sources diverses a été en même temps signalée. La diminution des recettes de la douane s'explique par la quantité de marchandises qui a été placée dans les entrepôts pendant les mois d'avril, de mai et de juin et qui n'en est sortie qu'au mois de juillet, sous l'empire du nouveau tarif. Les importateurs voulaient avoir les bénéfices du règlement fiscal décrété par le dernier Congrès.

Le revenu du dernier trimestre de 1856-57 a été de $6,677,051 plus faible que celui du dernier trimestre de 1855-56: mais il a été, pendant le mois de juillet 1857, de $2,500,000 plus considérable que celui du mois correspondant de l'année dernière. On sait cependant que le nouveau tarif opérait sur les droits d'entrée une réduction moyenne de plus de 20 pour cent, et a été mis en vigueur dès le 1er juillet. Pour que, en dépit de cette circonstance, le revenu de la douane ait augmenté de deux millions et demi, il faut que la valeur des marchandises précédemment dans les entrepôts et retirées au mois de juillet, ait dépassé environ $22,000,000 celle des marchandises reçues en juillet 1856.

L'excédant de marchandises résultant de l'accumulation dans les entrepôts, sera épuisé dans le courant du mois d'août, de sorte qu'il n'aura d'effet que sur le trimestre actuel. Les affaires proprement dites des six premières semaines de ce trimestre, le premier de l'année 1857-58, ne dépassent pas le chiffre ordinaire, et comme la liste des articles qui ont été affranchis de toute espèce d'impôt a été considérablement augmentée, on peut estimer à environ $[illegible],000,000 le revenu total de la douane pendant le présent exercice, ainsi divisé par trimestres: premier trimestre, $19,000,000; deuxième trimestre, $12,000,000; troisième trimestre, $15,000,000; quatrième trimestre, 14,000,000.

La diminution de la vente des terres publiques a été de plus de 50 pour cent. Ceci est que la quantité de terres vendues a été moins considérable, mais la plupart des paiements ont été opérés au moyen de mandats de terres (*land warrants*). Ces warrants deviennent de plus en plus rares, de sorte que les achats devront désormais se solder en argent. Le gouvernement recevra probablement de cette source environ $5,000,000. Ces six millions ajoutés aux cinquante-neuf millions de recettes de la douane et à environ un million provenant des sources diverses portent le revenu total de l'Union, pendant l'année 1857—58, à $66,000,000.

Le revenu total du gouvernement, pendant l'exercice 1856-57 s'est élevé à $68,724,192 dont $63,875,905 provenant de la douane, $3,828,[illegible] de la vente des terres publiques et $1,016,[illegible] de différentes sources.—Les totaux des recettes de la douane se répartissent par trimestres: premier trimestre, $20,677,740; deuxième trimestre, $14,248,414; troisième trimestre, $19,055,328; quatrième trimestre, $9,894,421. Les dépenses du gouvernement, pendant l'exercice 1856-7, se sont élevées à $70,822,724, ce qui fait un déficit de $2,097,532.

Si avec un revenu de près de soixante-neuf millions, le trésor a été à découvert, à la fin de l'exercice, de plus de deux millions, le déficit sera certainement plus considérable cette année avec un revenu qui, selon toute probabilité, ne dépassera guère soixante-six millions.

Les dépenses permanentes de l'administration, en 1856-57, n'ont pas excédé vingt-neuf millions et demi; ce qui donne une moyenne d'environ une piastre par habitant. L'armée a coûté [illegible] au moins de 15,000 hommes, ce qui fait plus de [illegible] hommes, c'est à dire environ $1,200 par soldat. Le personnel de la marine ne compte guère plus de [illegible] officiers et matelots, et pourtant cette branche du service a coûté $1,242 par tête.

On voit par ces chiffres combien doit être onéreux le maintien d'une forte armée et d'une marine considérable. Quant aux dépenses purement administratives elles sont insignifiantes, comparées à celles qu'entraîne le service de terre et de mer.

La portion de la dette publique qui a été soldée dans le courant de l'année dernière s'élève à $3,901,458, mais il a été dépensé en tout pour la dette nationale $5,944,896. Les dépenses ordinaires ont été de $64,477,828.

Cette année, notre revenu diminuera et nos dépenses augmenteront. Le pays est cependant assez riche pour ne pas se préoccuper de cette différence.

HAVANE.

Le steamer *Cahawba* est entré hier matin dans le port. Il a quitté New-York le 12 et est arrivé le 18 en vue de la [illegible] de la Havane où il n'a cependant pas pénétré à cause des règlemens de quarantaine de la Nouvelle-Orléans.

La crise monétaire n'a pas été de longue durée à la Havane et la fièvre de la spéculation est plus ardente que jamais dans l'île.—La confiance est redevenue générale; l'argent s'obtient facilement et les actions des compagnies industrielles et financières se placent avec rapidité.

Le change sur Londres varie de 5½ à 6 de prime; sur New-York, de 6 à 7½ d'escompte; sur la Nlle Orléans, de 2 à 3 d'escompte.—Il s'est fait peu d'affaires dans les sucres; les mélasses ont fléchi de 1 réaux par barillets de 5½ gallons.

Un soldat de la garnison a été fusillé pour avoir tué un des officiers et blessé mortellement un autre.

Température.—Le 14 août a été la journée la plus chaude de cette année à Washington: le thermomètre a marqué 91½ degrés; à Baltimore il s'est élevé à 95 degrés; à Cincinnati, le thermomètre a marqué samedi dernier 100 degrés.

Kansas.—Le général Lane a annoncé qu'il organiserait un corps de onze cents hommes pour protéger les polls au mois d'octobre prochain.

Texas.—Nous avons reçu des journaux de Galveston jusqu'au 18 du courant. Il est tombé beaucoup de pluie dans différentes parties de l'Etat et les récoltes ont toutes une fort belle apparence.—Dans une rixe qui a eu lieu à Caledonia, comté de Rusk, entre un habitant de [illegible] nommé Glak Sparks et un jeune homme du nom de Thompson, le premier a été mortellement blessé.—James D. Perd[illegible], habitant du comté de Fort Bend, a mis fin à ses jours dernièrement en se faisant sauter la cervelle.—Gibson s'est noyé à Galveston.

Collège Audubon.—L'habile et excellent directeur de cette institution annonce que la réouverture des classes aura lieu le 1er septembre. M. S. Rouen est un des plus anciens professeurs de la Nlle-Orléans et sa longue expérience jointe à son caractère irréprochable le recommande au patronage des familles. L'enseignement est une carrière ardue, pénible et peu rétribuée; nous devons savoir gré aux hommes honorables qui l'embrassent de leur dévouement, de l'obscurité à laquelle ils se condamnent et de la tâche ingrate et [illegible] qu'ils s'imposent dans l'intérêt de la société. Le Collège Audubon est situé au coin des rues du Maine et Bourgogne. Le programme comprend l'étude des langues anciennes et modernes, des mathématiques, de la géographie, de la tenue des livres, etc.

Dépêches télégraphiques.

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Exécution.

Hollidaysburg (Pennsylvanie), 21 août.—McKin, le meurtrier, a été pendu, à une heure; il est mort en protestant de son innocence. Il avait tenté de se suicider dans la journée.

Nouvelles de l'Ouest.—Désertions.

St-Louis, 21 août.—Une lettre, adressée au *Republican*, annonce l'arrivée, à Fort Kearney, des 5me et 10me régiments d'infanterie; la désaffection était grande parmi les troupes, et cinq cents hommes avaient déserté.

Grande Faillite.

Boston, 21 août.—La maison de commerce St. C. Bates & Co a failli, par suite de spéculations malheureuses sur les sucres. Leur passif est estimé à $500,000.

Chute d'une maison.

Cincinnati, 21 août.—Dans la soirée dernière, une maison à trois étages, construite en briques, a croulé avec un fracas épouvantable; elle était occupée par Charles Rodman; la chute a été causée par le poids de 500 barils de whiskey emmagasinés dans les deuxième et troisième étages.

Perte de deux Steamers.

New-York, 21 août.—Ce matin, les steamers *Moses Taylor* et *Splendid*, mouillés à Jersey City, ont été détruits par le feu. On craint que M. Scott, le fils du propriétaire du *Splendid*, n'ait péri dans les flammes.—Le steamship *Arabia*, de la malle britannique, s'est trouvé pendant un moment, exposé au plus grand danger.

Bateaux à vapeur.

Vicksburg, 21 août.—Sont passés, descendant le fleuve, le *A. T. Lacey*, à 10 heures, et le *D. G. Taylor*, à 11 heures, la nuit dernière.

Marchés du Nord et de l'Ouest.

New York, 21 août.—Le marché au coton s'est clos avec une tendance à la hausse—Vente de 500 balles;—farine, calme; le maïs est peu recherché; les provisions sont fermes; jambons 12 1/2 cts, épaules 11 3/4; sucre et café fermes.

Cincinnati, 21 août.—La farine languit; le blé n'a pas changé; avoine 30 cts; whiskey 23 1/2; les provisions fermes.

Un éditeur dans l'embarras.

Chicago, 21 août.—J. O. Brayman, éditeur du *Democrat*, a été arrêté ce matin à la poste. Il sera interrogé sous peu.

Autre faillite.

Boston, 21 août.—On rapporte que Blanchard, Sherman & Co. ont suspendu leurs paiements par suite de la faillite de Bates & Co. Leur passif est de $500,000 et leur actif de $450,000.

Rivières.

Vicksburg, 21 août. Le steamboat Woodford est passé ici à 11 heures; le Ben Franklin à midi; le Powell à 5, et le J. Briggs à 6 heures, ce soir.

Minnesota.—La convention républicaine a adopté le 10 de ce mois à l'unanimité la résolution du juge Sherburne relative à la nomination d'un comité de conférence chargé de s'entendre sur le projet de constitution qui devra être soumise au peuple.

Sinistre.—La goëlette *Texas*, partie de New York pour Eastport, a chaviré dans l'Océan. L'équipage a été recueilli par le *Montezuma* et conduit à Gloucester. Le *Texas* avait un chargement de farine et de viandes de bœuf.

Mme Cunningham.—Cette héroïne du drame Burdell et de la comédie du *baby* a été enfin écrouée aux Tombes. Elle a été transférée le 13 de ce mois de la maison où elle était détenue, à la prison de New-York.

Il était, dit un journal, environ 9 heures du matin, lorsque le capitaine Dilks, qui avait la garde de Mme Cunningham, lui fit connaître à sa prisonnière que le moment de quitter la maison était venu. Miss Augusta était alors près de sa mère et dans l'état de santé où elle se trouve, ne put supporter ce nouveau coup. Elle s'évanouit à deux reprises, et [illegible] grâce aux soins du Dr Smith, le médecin de la famille. Helen montra plus de résolution et annonça son intention d'accompagner sa mère jusqu'à la prison. Quant à Mme Cunningham, elle s'enveloppa dans un voile [illegible] et ne fit nulle résistance [illegible] voiture; on y plaça ce qu'on put d'articles de literie et d'habillement; puis la porte s'ouvrit, et deux officiers de police parurent portant sur un matelas la trop fameuse prisonnière. Lorsqu'elle fut installée dans la voiture, Helen y monta près d'elle, suivie par les deux officiers, et le cocher prit le chemin des Tombes où l'on arriva sans encombre en passant par Broadway.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour du Recorder Solomon.—Le recorder Solomon a continué, hier, l'instruction de l'affaire de [illegible]

Mme Eichorn—Contre examen: Je ne peux pas dire positivement lequel de ces hommes insulta ma sœur; je crois que c'est Patrick Kelly. Bee n'a pas essayé de me renverser ni de prendre d'autres libertés que celles déjà mentionnées. Il avait la main autour de ma taille; je le repoussai et il cessa. En arrivant chez moi, je ne parlai qu'à ma mère de ce qui s'était passé; j'avais honte d'en parler. Tandis que Bee me retenait sur ses genoux, un homme était assis à côté de ma sœur, sur l'autre banc. Les individus qui se trouvaient dans l'autre wagon vinrent où nous étions mais ne dirent rien. Je crois qu'ils avaient bu; ils étaient très gais. Quinze jours auparavant j'avais été deux fois au lac accompagnée de mon mari; [illegible] vers dix heures.—Lorsque nous descendîmes du wagon, Bee me prit par le bras et offrit de me conduire chez moi; [illegible]

Caroline Fick.—J'aurai dix sept ans en mars. [illegible]

Michael Royle.—Je suis cabman. J'étais au dépôt lorsque les chars arrivèrent. J'ai vu Bee frapper Eichorn qui avait retenu un autre cab. Eichorn se mit à courir dans la direction de la rue Victoire. Je partis peu après. J'ignore ce que devint la femme. Je connaissais Bee; l'homme qu'il frappa ne s'était pas querellé avec lui.

Martin Schumaker.—Je conduis un des chars à cheval du chemin de fer Pontchartrain. Je vis deux dames et deux messieurs entrer dans le wagon, puis deux hommes monter sur l'impériale; ils avaient la figure couverte de sang. Des wagons étaient alors à un demi mille de la [illegible] les plaignaient d'avoir été battus. Je lui dis que je ne pouvais rien pour eux. J'entendis du bruit et des chants, mais ne suis pas sûr d'avoir entendu des cris de femme. Je crois en avoir entendu un; je ne peux pas l'affirmer. Je vis frapper un des hommes lorsque les chars arrivèrent au dépôt. Tandis que je dételais le cheval, une femme poussa un cri; je ne sais pas pourquoi. Les chars étaient éclairés en portant du lac; quand les hommes montèrent sur l'impériale, il n'y avait plus de lumière. Je n'ai entendu personne demander à la dame et au jeune homme de descendre. [illegible] Je leur répondis qu'ils pouvaient le faire s'ils le désiraient; ils se décidèrent à venir en ville.—Je n'ai pas vu de femme sur l'impériale après le départ du wagon. Les accusés semblaient avoir bu.—J'ai peut être vu quelques-uns des accusés en ville. J'aperçus un homme à la porte; j'ignore si c'était une sentinelle. Je n'ai pas été menacé au sujet de l'affidavit. Craignant que la scène ne se renouvelât, j'avais donné ma démission de conducteur.

Augustin Frederick.—J'étais conducteur. Le char à cheval partit à onze heures et demie. La plus jeune des deux dames et le jeune homme étaient au fond du wagon. Quatre ou cinq individus entrèrent dans le char; deux montèrent sur l'impériale. Jacob et Freitas restèrent dans le char. Jacob dit qu'il avait rencontré quatre hommes qui étaient ivres. Lorsque je fis tourner le cheval, j'entendis un individu prier la dame et celui qui l'accompagnait de descendre. Ils le firent immédiatement. Rien de ce que j'entendis ne me fit croire qu'on avait l'intention d'user de violence. Je crois que ces individus avaient dîné au Lac et qu'ils étaient pris de boisson.

Jacob Eichorn.—Un de mes amis est venu me dire qu'il valait mieux abandonner l'affaire. Quelques-uns des accusés sont venus chez moi et m'ont demandé si je les connaissais; je leur ai dit qu'ils m'étaient inconnus. Je ne crains pas de dire la vérité, mais je redoute le résultat de l'interrogatoire.

John Kingman.—Je suis officier de police du 3e district. Je rencontrai Freitas, Bee, Allen, Sullivan et Kelly. Nous fumes invités, Jacob et moi à souper. Je partis avec eux et, à ma demande, Kelly pria la dame et le monsieur de descendre. Quelques-uns des accusés entrèrent dans le char et les deux plaignants montèrent sur l'impériale. Je ne les ai pas entendu dire qu'ils avaient été assaillis. Je descendis peu après et aperçus Freitas et Bee; ils étaient assis en face l'un de l'autre et causaient avec les deux dames. Je n'ai pas vu de tentatives coupables. Je n'ai pas entendu les femmes crier; Freitas et Bee semblaient plaisanter avec elles. Je suis sûr que c'est Freitas qui était assis à côté de la dame; ce n'était pas Kelly. Je n'ai pas vu les hommes la figure ensanglantée; Kelly était assis avec moi sur l'impériale lorsqu'ils montèrent. Je n'ai entendu parler de l'affaire qu'après l'arrestation.

W. Jacobs.—J'étais au lac avec Kingman et revins avec lui. Je vis un individu s'élancer sur Bee qui le frappa. Le jeune homme était très près de la dame; Bee s'écria "pas de cela ici." Le jeune homme éteignit la lampe. Je n'ai vu personne user de violence. Kingman me fit observer qu'un des hommes avait été souffleté et était couvert de sang.

Le recorder ayant entendu tous les témoignages, a ordonné la mise en liberté des accusés, à l'exception de Freitas et Bee. Ce dernier a été envoyé devant la Première Cour de District sous une accusation de tentative de viol et d'assaut et batterie. Il devra fournir trois cautionnements de $1500 chacun.—Freitas a été envoyé devant le même tribunal sous prévention d'assaut avec intention de commettre un viol. Cautionnement de $1500.

Cour du Recorder Fabre.—Daniel McGennessee a été envoyé, hier, par le recorder pro. tem. Holland, devant la Première Cour de District, pour avoir terrassé F. Brown, le 6 du courant, dans la rue de l'Hôpital, et lui avoir enlevé une quinzaine de piastres.—Il paraît que le plaignant était assis à sa porte; l'accusé vint à passer et lui demanda cinquante cents; Brown ayant répondu qu'il n'avait pas d'argent, fut assailli par Gennessee qui lui prit tout ce qu'il avait dans la poche.

P. Alvarez, garde du Deuxième District, devra se présenter devant le même tribunal pour répondre à l'accusation d'avoir, le 8 janvier dernier, frappé Sarah Ann Wheeler, sans provocation.—Cautionnement de $500.

F. Scullens, que F. Appel accusait de l'avoir grossièrement insulté, le 5 du courant, a fourni un cautionnement de $500 pour répondre de sa bonne conduite.

Philippine Heiman dit que Henry Heiman l'a assaillie.—Cautionnement de $300.

Peter Johnson, accusé d'avoir assassiné James Dacey, le 2 janvier dernier, au California House, rue Gallatin, a été envoyé devant la Première Cour de District, les témoignages produits devant le recorder et que nous avons publiés établissant suffisamment sa culpabilité.

Cour du Recorder Stith.—Peter McHugh a comparu devant le recorder Holland sous prévention d'avoir grossièrement insulté et menacé de tuer sa femme, dans la soirée du 15 courant. L'affidavit déclare qu'après avoir chassé de la maison les personnes qui s'y trouvaient, fermé les portes à clé et ordonné à sa femme de se retirer dans sa chambre, il sortit. Mme McHugh, croyant qu'il était allé prendre un couteau, sauta par la fenêtre, d'une hauteur de vingt pieds, et se blessa grièvement; il sauta après elle. La plaignante croit qu'il avait l'intention de la traîner dans la maison et de la tuer.—Le tribunal a fixé l'interrogatoire au 2 septembre et exigé un cautionnement de $1000.

Dann Ryan, jeune homme de dix-sept ans, a été envoyé devant la première cour de district sous prévention d'avoir volé un lot de canifs dans le magasin de MM. Luneschloss, Bro. & Co, rue du Camp.—Cautionnement de $350.

Michael McDonnell a été envoyé devant le même tribunal. Il est accusé d'avoir enlevé trois esclaves avec lesquels il se trouvait lorsqu'il fut arrêté à Lake Providence, sur le bateau à vapeur E. H. Fairchild.—En prison, le recorder n'ayant pas voulu accepter de cautionnement. McDonnell était autrefois aubergiste dans le Quatrième District de cette ville. Les esclaves appartiennent l'un à M. Robert Conway, l'autre à M. C. A. Eager et le troisième à M. Zeely. L'accusé qui s'était inscrit, sur les livres du bateau, "N. W. Brown et trois domestiques", se trouvait dans un moment d'ivresse et quand le Fairchild arriva à Lake Providence, on le livra avec les esclaves, aux autorités qui les firent conduire ici.

Blessé.—Charles Reed, employé d'un bateau à vapeur, a été grièvement blessé au bras, hier, par Jacob Mitchell, garde du Deuxième District. Il se battait avec un autre individu, au coin des rues St Jean et Gravier; l'agent essaya de les arrêter. Reed se mit, dit-on, à frapper Mitchell quand celui-ci lui porta un coup de couteau au bras. Mitchell a été arrêté et conduit au poste du Premier District.

Arrestation.—Mary McKay, femme de John McKay, foreman du Gas Works, a été arrêtée, hier matin, chez elle, rue Prieur, entre Gasquet et Palmyre. L'autopsie du corps a démontré qu'elle avait probablement succombé aux coups que lui avait portés son mari, jeudi soir, dans un état d'ivresse. McKay a été arrêté au moment où il achetait un cercueil dans la rue du Cirque. Il a dit qu'il s'attendait à être arrêté; qu'il avait battu sa femme parce qu'elle avait l'habitude de s'enivrer.

Hôpital de Charité.—Voici le rapport de l'Hôpital de Charité pour la semaine expirée hier, 21 du courant, à 6 heures du soir:

Admis	163
Renvoyés guéris	119
Morts	12
En traitement	504

Terres de la Compagnie du chemin de fer central de l'Illinois.—Les ventes de terre de cette compagnie, durant la semaine finissant le 31 juillet, se sont élevées à 8,452 59-100 acres, au prix de $116,993 41; durant le mois de juillet tout entier, ces ventes se sont élevées à 41,049 99-100 acres au prix de $546,623 72; en ajoutant à cette somme le prix de la vente des lots de ville, $3,544 80, on a un total de $550,168 56.

Nouvelles diverses.

Le complot contre l'empereur.—On lit dans la *Gazette des Tribunaux*:

"L'arrêt de la chambre des mises en accusation dans l'affaire du complot contre la personne de l'empereur a été signifié ce matin aux trois accusés présents. Immédiatement après, M. le conseiller Vanin, président des assises, a procédé à leur interrogatoire à l'effet de leur nommer des défenseurs, pour le cas où ils n'auraient pas fait de choix. Aucun de ces accusés n'ayant désigné d'avocat, M. le président a nommé d'office pour les assister comme défenseurs: M. Templier pour Bartolotti, M. Lacan pour Grilli dit Faro, et M. Rivolet pour Tibaldi.

"Cette affaire doit occuper les deux audiences des jeudi 6 et vendredi 7."

Béranger imprimeur.—On lit dans le *Guetteur*, de Saint-Quentin:

"On sait qu'à douze ans Béranger était entré comme apprenti dans l'imprimerie de M. Laisney, à Péronne, et que c'est là qu'il apprit la profession de typographe. C'est le père d'un ouvrier de notre imprimerie qui lui enseigna à manier les caractères typographiques, et lorsque Béranger quitta l'imprimerie, il laissa, en signe de bon souvenir, son composteur à son Gutenberg. Ce composteur, que nous avons vu en trophée, orné de fleurs et de rubans, à la dernière Saint-Jean-Porte-Latine fêtée par les typographes de Saint-Quentin, est aujourd'hui entre les mains du fils de l'ouvrier de Péronne, qui le garde comme une relique. Voilà un fait qui répond victorieusement au doute émis sur la profession manuelle de Béranger."

Première application de l'hélice.—L'*Echo honfleurais* donne les détails suivans sur les premiers essais que fit Frédéric Sauvage de l'application de l'hélice à la navigation.

"Ce fut vers 1830 que M. Sauvage fit ses premiers essais. Il demeurait alors à Honfleur, dans une partie de la maison de Mme veuve Fortier, située dans le quartier dit des Chantiers; près de cette maison était une fontaine, dont le bassin, d'une belle grandeur, lui permit d'y faire naviguer un petit navire qu'il avait construit exprès, ayant environ 70 à 80 centimètres de longueur, et dans lequel était installé un mécanisme mu par un ressort (en place de vapeur) et faisant fonctionner l'hélice placée sous ce petit navire. M. Sauvage étudia avec persévérance son idée, qui devait plus tard rendre de si éminens services à la navigation."

—Crétinisme.—M. Baillarger a présenté, dit le *Cosmos*, à une des dernières séances de l'Académie des sciences, une jeune fille atteinte d'idiotisme ou de crétinisme, et qui s'est développée avec une lenteur vraiment extraordinaire. Elle est aujourd'hui âgée de 20 ans, et l'on dirait presque un enfant de 2 ans; sa taille ne dépasse pas 80 centimètres, et c'est à 17 ans seulement qu'elle a commencé à parler; jusque là elle était restée complètement muette.

—Mort du prince Lucien Bonaparte.—La mort vient de ravir à la France et au monde savant une grande illustration scientifique.—Le 27 juillet, à deux heures et demie de l'après-midi, est décédé le prince Charles Lucien-Jules-Laurent Bonaparte, né à Paris le 24 mai 1803, qui avait épousé sa cousine Zénaïde Julie Bonaparte, fille aînée du roi Joseph. Cette perte laissera pour longtemps une grande lacune dans les sciences naturelles. Le prince avait entrepris d'immenses travaux qui restent interrompus. C'est un deuil général pour les naturalistes de tous les pays.

—Colossale entreprise.—Le dernier numéro du *Journal des intérêts matériels* nous apporte quelques détails pleins d'intérêt sur une entreprise colossale qui se fait actuellement en Hollande. Il s'agit de barrer deux bras de mer sur lesquels on va établir d'abord un chemin de fer, et ensuite remplacer la mer supprimée par un canal maritime navigable pour les vaisseaux de haut bord.—A ce premier travail se joint la conquête faite sur l'Escaut d'un polder contenant 14,000 hectares de terre de toute première qualité. Cette entreprise vraiment gigantesque, dit la feuille belge, est en cours d'exécution; elle sera finie dans deux années peut-être.

Eruption du Vésuve.—On écrit de Naples le 29 juillet:

"Depuis quelque temps, des bruits souterrains très violents étaient signalés par les guides du Vésuve comme l'indice d'une prochaine éruption, et comme toujours, en semblables circonstances, donnaient de grandes appréhensions aux nombreux habitans qui peuplent les environs de la montagne. Depuis une quinzaine de jours, on observait en effet une fumée beaucoup plus épaisse et plus intense qui s'élevait en tourbillons du cratère, quand hier soir, à la chute du jour, une longue traînée de lave de feu a été vue de Naples, se dirigeant heureusement du côté d'Ottajano, dans la partie appelée Fosso del Faraone, ravin immense opposé à la mer, et où par conséquent les nombreuses populations de Portici, de Resina et Torre del Greco ne paraissent rien avoir à redouter de cette nouvelle éruption.

"A Naples, où tout le monde a contemplé ce spectacle grandiose on observait que l'éruption, quoique faisant de très rares explosions en lançant peu de matières enflammées en l'air, n'en était pas moins très forte, car la lave semblait déjà avoir parcouru une distance qu'on n'estimait pas à moins d'un demi-mille de longueur.

"Un grand nombre d'étrangers ont fait le soir l'ascension au Vésuve. On apercevait sur la montagne de nombreuses torches de résine qui produisaient l'effet le plus pittoresque.

"L'autorité supérieure, aussitôt avertie de l'éruption, avait fait disposer des piquets de gendarmes et de troupes pour former un cordon de sûreté à distance du cratère, afin qu'on n'eût pas cette année à déplorer de ces actes d'imprudence qui, lors de la précédente éruption, ont coûté la vie à plusieurs personnes.

"Les hôteliers et les guides ont déjà annoncé, par dépêche électrique, à l'étranger, cette éruption, et ils espèrent un grand concours de voyageurs si elle vient à se développer et à prendre des proportions aussi considérables que la précédente de 1854, qui a duré près de quinze jours et parcouru un espace de plusieurs kilomètres."

La Vendange.—On lit dans le *Moniteur Vinicole*:

"La maladie de la vigne fait des progrès; elle infeste les localités qu'elle avait jusqu'à ce jour respectées; dans le Midi, elle menace de tout envahir; dans quelques parties du Bordelais, l'action jusqu'ici triomphante du soufre semble échouer contre son intensité. Faut-il en conclure que les promesses de la nouvelle récolte, qui s'annonçait si merveilleuse sous le double rapport de la qualité et de la quantité, seront mises à néant? Faut-il admettre que la déception sera absolue, générale? que les vins conserveront leurs prix excessifs? Nous ne le pensons pas.

"Entre les exagérations sincères de la peur et celles moins désintéressées de la spéculation, on trouve le vrai d'une situation jusqu'à un certain point compromise, mais nullement désespérée. La maladie n'est pas universelle, à beaucoup près, et l'état avancé de la vigne met sans doute à l'abri de ses atteintes les vignobles que la contagion n'a pas gagnés.

"Sauf certains cas particuliers à la Gironde, cas tout exceptionnels d'ailleurs et qu'on parviendra sans doute à expliquer, partout le soufrage, pratiqué avec persévérance, combat l'oïdium avec un complet succès. Il y a mieux à dire: il est impossible de découvrir la moindre trace de son passage dans les vignes traitées préventivement, c'est-à-dire soufrées avant la réapparition du fléau. Puis la maladie n'est pas partout, et dans les vignobles où elle n'a point paru, la récolte est d'une abondance et d'une précocité qui donnent dès à présent l'assurance d'une large compensation.

"On parle déjà de la vendange qui aurait lieu dès les premiers jours de septembre, ce que l'on n'avait pas vu en France depuis l'année 1811, d'heureuse et bachique mémoire! Quoi qu'il en soit, constatons, à l'appui de notre opinion, qu'à part quelques rares localités, la baisse des vins se maintient et fait chaque jour de nouveaux progrès.

—Nos correspondances particulières de la mer des Indes, dit le *Pays*, nous font connaître les nouvelles suivantes:

Le transport mixte la *Meurthe*, remorquant la canonnière de 1re classe l'*Avalanche*, et le transport mixte la *Durance*, remorquant la canonnière la *Fusée*, ont quitté l'île Maurice, où ils étaient en relâche et fait route directement pour Syngapour. Les corvettes à vapeur *Phlégéton* et *Primauguet* étaient parties le 12 pour la même destination, remorquant les canonnières *Mitraille* et *Dragonne*.

D'après les différents avis de mer, tous les bâtiments envoyés pour renforcer les divisions navales anglaises et françaises en Chine seront rendus le 1er août à Hong Kong, qui est leur point de ralliement.

La frégate française la *Sibylle*, commandée par M. de Maisonneuve, capitaine de vaisseau venant du golfe Persique et en dernier lieu de Bombay qu'elle a quitté le 18 avril, est arrivée le 24 mai à l'île de la Réunion, et est repartie le 7 juin pour rentrer en France après une campagne de 5 ans. La situation était excellente à la Réunion et l'apparence de la récolte était magnifique.

—Les plus célèbres généraux français semblent s'être donné rendez-vous, cette année, aux eaux de Vichy; on y remarque la présence des maréchaux Canrobert et Baraguey d'Hilliers, des généraux Bosquet et Regnault de Saint-Jean d'Angély; les maréchaux Pélissier et Bosquet sont aussi attendus prochainement à Vichy.

Lablache n'est pas mort.—Nous avons reçu aujourd'hui, dit la *Presse*, la visite du gendre de Lablache, et nous nous hâtons de démentir le triste bruit de la mort de cet éminent artiste, que nous avions reproduit d'après un renseignement communiqué à l'administration du Théâtre Italien. Lablache est en ce moment, avec Mme Singer sa fille, à Kissingen (Bavière), où il suit un traitement dont il ressent les meilleurs effets.

Statistiques Agricoles de l'Illinois.

On lit dans le *Journal de l'Illinois*:

On estime la production en grains de l'Illinois pour 1857 à 235 millions de boisseaux; 130 millions pour le maïs, 35 millions pour le blé, 40 millions pour l'avoine, le seigle, l'orge et le sarrasin.

Ces chiffres pourront paraître extraordinairement élevés aux personnes qui ne connaissent point les ressources de cet Etat et auxquelles ces statistiques sont étrangères; mais quand on connaît la fertilité de nos prairies, quand on sait quelle merveilleuse impulsion ont donnée à notre agriculture les chemins de fer, les machines et les hauts prix des céréales, on ne trouve rien d'extraordinaire, rien d'exagéré dans les chiffres de notre production en grains, pour 1857.

En 1850, l'étendue des terres cultivées, dans l'Illinois, était de 5,039,545 acres. Il y avait un peu plus de douze millions d'acres de terre clôturée, mais la quantité de terre cultivée ne dépassait pas le chiffre que nous venons de donner. L'année 1850 a été une année de gêne et de misère réelle. Si nous déduisons de la quantité totale de terre cultivée la partie réservée pour les prairies, les jardins, les vergers, pour la culture des navets et des pommes de terre, il ne nous restera probablement pas plus de 3,500,000 acres pour la culture du maïs, du blé et de l'avoine. D'après les rapports du recensement de 1850, ces 3 millions cinq cent mille acres de terre cultivée ont donné un montant total de 77 millions deux cent trente deux mille [illegible] boisseaux de grains, ou une moyenne de vingt-deux boisseaux par acre. Aujourd'hui, il y aurait au moins [illegible] millions d'acres de terre en culture, dont 10 millions à peu près doivent être consacrés à la culture du grain. Si la récolte en 1849, qui, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, était considérablement au-dessous de la moyenne, a produit vingt-deux boisseaux par acre, il est bien permis de calculer que [illegible] produira cette année au moins trente boisseaux. Et en supposant que ce soit [illegible] la production de cette année s'élèvera à 300 millions de boisseaux ce qui ferait [illegible] millions de plus que dans notre estimation plus haut.

Le recensement de 1850 nous montrait l'Illinois comme le quatrième Etat pour la production des céréales. Il n'y a pas de doute qu'aujourd'hui il est à la tête de la confédération sous ce rapport, et cependant son agriculture n'est encore que dans son enfance, comparée à ce qu'elle doit être un jour. Les produits agricoles obtenus jusqu'ici dans l'Illinois représentent la richesse du tiers de ses terres tout au plus. Lorsqu'il sera cultivé sur toute son étendue, lorsque toutes les inventions modernes seront appliquées sur la surface entière de ses immenses prairies, qui peut dire quelle sera la richesse de ses productions agricoles?

La valeur de la récolte de 1857 dans l'Illinois, sans compter le foin, les pommes de terre, les navets et les légumes, est estimée à cent cinquante millions de dollars. Cette richesse n'est point une richesse de valeur, une richesse produite par le passage du capital d'une classe de la société à une autre, telle que la richesse produite par le commerce; non, c'est une richesse nouvelle et réelle ajoutée à toutes les autres richesses de l'Etat. C'est comme si nos cultivateurs avaient découvert sur leurs terres des mines d'or ou de diamant qui auraient produit cent cinquante millions de dollars.

HOMŒOPATHES ET ALLOPATHES.

Le bureau de santé de Chicago a placé, dit un journal de Kankakee City, le grand Hôpital de cette ville sous la charge de deux conseils médicaux, appartenant l'un à l'école allopathique, et l'autre à l'école homœopathique. Il n'a été accordé que le quart environ de la bâtisse au conseil homœopathique; mais on la partagera également entre les deux conseils, plus tard, si cela est nécessaire. Tout malade en entrant à l'hôpital, est libre de choisir celui des deux conseils médicaux aux soins duquel il veut se confier. Si cela est indifférent au malade ou s'il est incapable de faire son choix, on le remet aux soins de l'un ou l'autre conseil, suivant que la semaine où il est admis dans l'établissement forme un nombre pair ou impair en comptant les semaines de l'année déjà écoulées. De cette manière les deux systèmes de médecine ont une chance égale pour montrer leur efficacité, et la rivalité qui ne peut manquer d'exister entre les partisans de l'un et l'autre systèmes aura certainement les résultats les plus heureux pour les malades: les allopathes voulant sauver plus de vies que les homœopathes, et ceux-ci de leur côté ne voulant pas se laisser battre par ceux-là. Chacun des deux conseils médicaux doit tenir des registres où seront consignés les symptômes, le traitement et les résultats de toutes les maladies qu'ils auront soignées respectivement. Le relevé de ces registres qui doit être publié à la fin de l'année fournira une étude très-intéressante au corps médical.

FEUILLETON.

LES RUINES DE PARIS.

XV.—(Suite.)

Pendant que René décachetait la lettre, Joseph, cloué au parquet, promenait ses regards autour de lui.

Sur la table, tout était au pillage; les bouteilles se coudoyaient dans un pêle-mêle divertissant; il y en avait même quelques unes d'abattues, ce qui les faisait ressembler à un jeu de quilles en désordre. Les biscuits au grain doré gisaient, à demi-rompus, près des pyramides de fruits écroulées; des taches roses égayaient par-ci par-là l'hermine de la nappe, tandis que, comme un pan de mur vénéré, s'élevait, sur une assiette aux armes de Saxe, un fragment de fromage de Roquefort effrité, lézardé, déchiqueté et dominant, avec un grand air de philosophie, le mélange papillotant des bonbons, des gelées et des fleurs.

Joseph regardait tout cela, et de fréquents soupirs soulevaient sa poitrine.

Bientôt, rappelé au devoir de sa position, il se tourna vers son maître dont il attendait les ordres; mais alors, il fut frappé du bouleversement de sa physionomie.

Le papier s'agitait entre les doigts tremblants de René de Verdières.

Il lisait avec effroi.

—Qu'avez-vous, monsieur? demanda Joseph, inquiet.

René ne répondit pas.

—Sans doute quelque lettre anonyme, murmura le comte de Plougastel; l'arme du lâche et du diffamateur.

—Oui, une lettre anonyme...... balbutia René.

—Si tu me la montrais, je reconnaîtrais peut être l'écriture.

—Oh! c'est inutile! dit René en la serrant vivement dans son habit.

Et il ajouta à demi-voix avec un sourire sinistre:

—D'ailleurs je m'attendais à la recevoir tôt ou tard. C'était fatal.

—Ce garçon-là est singulièrement téméraire, pensa Magloire; comment faire pour lire cette lettre? J'ai l'idée qu'elle m'éclairerait sur mes devoirs d'oncle....

Le reste du repas se ressentit de cet épisode. Vainement les irritantes vapeurs du café s'élevèrent et tourbillonnèrent au dessus des minces tasses japonaises; vainement la cave à liqueurs étala ses féeries: rien ne put rappeler la joie disparue. Le ton de René avait changé; son visage était redevenu sévère et triste. Le comte de Plougastel lui même, tout à l'heure si bruyant, n'apportait plus qu'une attention distraite aux derniers détails du service. A travers la fumée d'un énorme cigare, qu'il mâchait par contenance, il observait du coin de l'œil son neveu.

Celui-ci, après un quart d'heure de contrainte, fit un signe à Joseph et se leva.

—Mon oncle, dit-il, vous me permettrez, je l'espère, de me retirer. Cette lettre m'a laissé une impression pénible, que je ne suis pas maître de dissiper sur-le-champ, et sous l'empire de laquelle vous ne trouveriez plus en moi qu'un médiocre compagnon de table. Excusez-moi donc, je vous prie. Joseph va rester auprès de vous...... et, lorsque vous en manifesterez le désir, il ira vous chercher une voiture.

—Diable! ce n'est pas mon affaire! se dit Magloire.

—Avez-vous besoin de nos soins? se hâta de demander Colomba.

—Non, ma chère tante, je vous remercie.

—René, nous ne pouvons pas t'abandonner dans la peine où nous te voyons, dit Magloire; libre à toi de nous refuser ta confiance; mais notre devoir, à nous, est de t'entourer de notre sollicitude. Je ne veux pas faillir à mon devoir. Retournons, Colomba!

—Je vous sais gré de votre insistance, mais il n'y a pas lieu à vous déranger.

—Si fait! si fait! nous ne te quittons pas. Je veux t'accompagner dans ta chambre, veiller à ton chevet......

—Non....

—Ma sœur t'a confié à moi; je lui dois compte de ce précieux dépôt. Viens, mon neveu; Colomba te fera du tilleul.

—Ou une infusion de fleur de guimauve, cela vaut mieux, ajouta Colomba.

—De guimauve, soit, reprit le comte de Plougastel qui s'empressait à travers la salle. Joseph, donnez moi ce flambeau.

—Encore une fois, mon oncle, dit René avec fermeté, je ne veux rien, je n'ai besoin de rien. Vous me désobligeriez en me suivant. Il ne me faut que du repos.... et de la solitude.

L'accent avec lequel avaient été prononcées ces paroles n'admettait pas de réplique.

Magloire s'arrêta, hésita une minute; puis, se penchant vers l'oreille de sa femme:

—Trouve-toi mal! lui dit-il.

—Hélas! tu as deviné, murmura-t-elle languissamment; je ne me sens pas bien, en effet.... pas bien du tout.

—Alors, dis le à haute voix.

—Que je le dise? répéta-t-elle étonnée.

—Oui.... simule un étourdissement, un évanouissement, tout ce que tu voudras.... comme au théâtre.... cela m'est nécessaire. Va donc.

—Ah! cria-t-elle.

Il l'avait pincée.

René, qui sortait, se retourna.

—Grand Dieu! s'exclama le comte de Plougastel; c'est ma femme qui se trouve mal.

—Il se pourrait! dit René.

—Elle ferme les yeux.... ses lèvres blanchissent. Colomba! Colomba!

Mais Colomba, fidèle à sa leçon, se garda bien de répondre.

—Apportez les sels qui sont dans ma chambre, Joseph, dit René.

—Oui, apportez tout! dit Magloire, qui se démenait comme un épileptique.

Il s'approcha de Colomba et lui frappa dans les mains.

—Aïe! fit-elle.

—Elle revient à elle, dit René.

—Non! non! répliqua Magloire.

—Cependant, elle est moins pâle; voyez.

—Ce n'est rien.

—Vous trouvez-vous un peu mieux, ma tante? demanda René, sans avoir égard aux étranges observations de son oncle.

—Il ne reprend pas. Tu perds ton temps à l'interroger. Elle en a pour toute la nuit!

Joseph reparut avec plusieurs flacons entre les mains.

—Donnez! dit Magloire en s'en débarrassant. Penché sur Colomba, il lui fit respirer la première essence venue.

—Tiens! est-ce que c'est ton *parfum des Almes*? dit-elle à demi voix.

—Tais-toi donc!

—C'est la même odeur.

—Tu crois? dit Magloire en portant à son tour le flacon à son nez; c'est vrai..... M'aurait-on volé mon invention?

—Eh bien! dit René, qui suivait cette scène avec anxiété.

—Toujours bien faible.... répondit Magloire.

—Un médecin est indispensable, alors; je vais en faire venir un.

—Ne t'en avise pas, mon neveu! dit Magloire en mettant les flacons dans sa poche; ta tante ne peut pas souffrir d'autre Esculape que moi. Je connais son mal.... Cela vient d'une frayeur qu'elle a éprouvée en se voyant attelée dans un traîneau par quatre-vingt-quatre loups, sur les bords du Tobolsk.

—Pourtant, il est nécessaire de prendre un parti.

—Ordonne à ton valet de chambre de dresser un lit dans cette pièce ou dans une autre.

—Vous avez raison, dit René en se tournant vers Joseph.

—Un lit? répéta machinalement le domestique.

—Oui, un lit, dit Magloire: un lit pour la comtesse, et un autre pour moi.... cela fait deux lits.... Est-ce que tu ne comprends pas?

Joseph s'inclina et sortit.

Quelques minutes après, René se retirait dans sa chambre.

A la lueur d'un candélabre posé sur un guéridon, il relisait la lettre qu'il venait de recevoir.

Voici les termes dans lesquels elle était conçue:

"Vous vous êtes trop hâté de publier les bans de votre mariage. Ce mariage est impossible, vous devez le savoir. La mort du maçon Berthoud a eu deux témoins: vous et moi. Si vous tenez à ce que je n'échange pas mon rôle de témoin contre celui d'accusateur, vous voudrez bien demain vous rendre où je vous assigne: quai de la Tournelle, du côté de l'eau, à neuf heures du soir."

L'écriture qu'on n'avait pas pris la peine de déguiser, était une écriture de femme, et même il sembla à René qu'elle ne lui était pas inconnue.

Ses précédentes accusations l'avaient préparé à ce choc. Cette lettre n'était pour lui que la confirmation d'un soupçon terrible. On comprend toutefois ce que purent être ses souffrances et son anxiété au sujet de l'odieuse équivoque qui paraissait vouloir établir l'auteur de cet écrit.

"*Si vous tenez à ce que je n'échange pas mon rôle de témoin contre celui d'accusateur*," disait-il. Quel sens calomnieux ajoutait-il à cette menace? Qu'est ce que ce témoin croyait donc avoir vu?

Et puis,—car la pensée de René descendait un à un les degrés de ce mystère,—pourquoi avait-il tardé si longtemps à se faire connaître?

Quelles seraient ses exigences dans le présent et dans l'avenir?

Déjà, il mettait à son silence la condition la plus douloureuse pour René: la rupture de son mariage avec Claire.

Mais, cette condition, René ne pouvait pas l'accepter; ce sacrifice, il ne pouvait pas le subir.

Telles étaient, en partie, les perplexités qui avaient remplacé dans son esprit les joyeuses agitations du dîner.

Longtemps il se promena dans sa chambre, les yeux fixés tantôt au parquet et tantôt aux rideaux de la fenêtre sur lesquels son ombre s'allongeait et se retirait tour à tour.

Cette tension morale et physique l'empêcha de prendre garde à d'étranges mouvemens qui agitèrent plusieurs fois la portière en tapisserie conduisant à l'antichambre.

Il se jeta sur son lit sans avoir la force de se déshabiller: les bougies, se consumant dans un coin, semblaient éclairer un agonisant.

A un certain moment, il ouvrit grandement les paupières: il avait entendu, du fond de son sommeil, le bruit d'un meuble heurté. En même temps, il lui sembla voir passer devant lui la figure de son oncle, le comte de Plougastel.

Il crut faire un rêve, et, comme pour s'en débarrasser, il étendit le bras vers un cordon de sonnette; mais, épuisé, ce bras s'arrêta à moitié chemin et retomba au bord du lit. Les yeux de René se refermèrent.

Il n'avait pas rêvé; c'était bien le comte de Plougastel qu'il avait vu. Effrayé du bruit qu'il venait de produire, celui-ci était resté sur un pied au milieu de la chambre, la respiration coupée comme par une rafale.

Ce qu'il lui avait fallu de stratagèmes pour arriver jusque là et déjouer la vigilance de Joseph, nous le laissons à deviner en partie. D'abord il avait tenté vainement de griser le fidèle domestique, mais le moyen était trop grossier: Joseph, qui avait fréquenté les théâtres, se tenait sur ses gardes comme un *troisième rôle*. Alors, le comte avait essayé d'autre chose: il s'était montré plein d'exigences et avait prétexté de mille besoins saugrenus pour l'envoyer au dehors.

Ce fut pendant une de ces courtes absences que le comte de Plougastel se glissa dans la chambre de son neveu.

Etait-ce bien un sentiment de sollicitude qui l'y poussait? N'était-ce pas plutôt une ardeur de curiosité? Cette dernière supposition eût prévalu pour ceux qui auraient pu le voir se diriger, après quelques secondes d'indécision et de crainte, vers le lit de René.

Comme nous l'avons dit, un bras du jeune homme pendait au bord des draps; cette position avait entraîné un des revers de l'habit, dont elle laissait à découvert la poche intérieure.

Avec un redoublement de précautions, le comte de Plougastel fouilla dans cette poche, et il en retira la lettre anonyme....

Quelques minutes après, effaré, il retournait précipitamment au chevet de sa femme.

—Colomba! lui dit-il à voix basse et en lui prenant le poignet.

—Quoi? que veux-tu, mon ami? demanda-t-elle, réveillée en sursaut.

—Lève-toi! ne restons pas ici une minute de plus.

—Tu me fais peur, dit Colomba en se mettant sur son séant; que vient-il donc de t'arriver?

—Je t'expliquerai tout, mais habille-toi.

—Au milieu de la nuit?

—Nous ne sommes pas en sûreté dans cet hôtel, reprit-il en cherchant son chapeau bleu.

—Notre neveu......

—Notre neveu est un scélérat!

[*A continuer.*] CHARLES MONSELET.

Décédée, le 21 courant, à 4 heures A. M. à l'âge de 30 ans, MARIE A. BRANDIN, née Crusel. Les amis et connaissances des familles Brandin et Crusel sont priés d'assister, sans autre invitation, à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, samedi, le 22 courant, à 4 1/2 heures P. M. Son corps est exposé rue Moreau, entre Champs Elysées et Marigny.

COLLEGE AUDUBON,
Encoignure Bourgogne et du Maine,
Dirigé par S. Rouen.
La réouverture des classes aura lieu mardi 1er septembre.

C[illegible] — A vendre par ALFRED FRAIRET.

ATTENTION.

Vincent & Co vendront à l'encan, ce matin, [illegible] à leur magasin No 29, rue de la Douane. Voir l'avis.

Nous appelons l'attention sur la vente du shérif qui aura lieu aujourd'hui à midi, dans la Rotonde de la Bourse St Louis, [illegible] sur le Bayou St Jean [illegible]. Pour les détails voir l'avis d'encan dans une autre partie de ce journal.

Crampes.—Le remède le plus efficace pour les crampes d'estomac, le choléra-morbus, ce sont les Amers du Dr. Hostetter. [illegible]
A vendre par tous les pharmaciens et par J. WRIGHT & Co., 21 et 151, rue de Chartres.

Presque tous les journaux de l'Union parlent de l'efficacité des Amers du Dr. Hostetter [illegible]
A vendre par tous les pharmaciens et par J. WRIGHT & Co., Nos 21 et 151 rue de Chartres.

VICTIMES DES RHUMATISMES, Lisez ceci!
Clearport, comté Fairfield, O., 4 juin 1857.
Au Dr C. W. Roback, No 6, East Fourth street, Cincinnati, O.—[illegible]
SILAS SPRINGER.

SALSEPAREILLE.—Nous croyons devoir recommander les Eaux gazeuses de Salsepareille dont le dépôt est établi à la pharmacie du Dr N. Hereu, au coin des rues Toulouse et Bourbon. Ces eaux sont à la fois digestives et purgatives. Celles que l'on emploie pour faciliter la digestion sont très populaires en Europe et ont obtenu les suffrages des médecins les plus distingués de l'Ancien Monde. Leur succès ne sera pas moindre ici. Les eaux gazeuses purgatives de Salsepareille sont extrêmement rafraîchissantes et ont sur les autres purgatifs l'immense avantage d'être agréables au goût. Elles sont appelées à supplanter la limonade de citrate de magnésie.

M. le Dr Héreu, dans une autre partie de nos colonnes, met le public en garde contre une fraude qui s'exerce depuis quelque temps à son détriment. La contrefaçon qui s'attaque à toutes les grandes découvertes n'a pas épargné les célèbres pastilles de Salsepareille du Dr Héreu. Les boîtes qui contiennent ce précieux médicament porteront désormais la signature de l'inventeur écrite de sa propre main.

Quelques personnes ayant répandu le bruit que les pastilles de salsepareille renfermaient du mercure, le Dr Héreu offre mille piastres de récompense au chimiste qui découvrira une parcelle de cette dangereuse substance dans le médicament qu'il prépare.

Encore une nouvelle attestation. M. P. Jonsson, résidant à New-York, 324 Broadway, écrit au Dr Héreu que l'usage des pastilles de salsepareille l'a complètement guéri des rhumatismes dont il souffrait depuis vingt ans.

M. Antoine Rémy, habitant bien connu de la Nouvelle Orléans, vient d'être complètement guéri des plaies horribles dont sa jambe était couverte et qui le condamnaient souvent à l'immobilité la plus absolue. Il doit sa guérison à l'usage des Pastilles de Salsepareille, comme il le déclare lui-même dans une lettre publiée plus loin.

Salsepareille.
New-York, 6 août 1857.
Au Dr N. Hereu,
Mon cher Docteur,
[illegible]
Je suis avec respect,
Votre dévoué et reconnaissant serviteur,
P. JOHNSON, 324 Broadway.

Aux Editeurs.
MM. les Editeurs de l'Abeille.
[illegible]
ANTOINE RÉMY.
N. Orléans, 16 août 1857.

CONTRE-FAÇON.
Depuis que mes pastilles de salsepareille ont obtenu la vogue qu'elles méritent justement par leurs bons et admirables résultats, nous avons beaucoup entendu parler de contrefaçons sur différens endroits.
Pour mettre le public en garde contre la fraude toutes les boîtes seront désormais signées de ma propre main dans un endroit visible, afin qu'elles puissent être aisément reconnues au premier coup-d'œil comme véritables.
Leur inventeur et propriétaire
Dr H. HEREU.

$10,000 de Récompense
A QUICONQUE découvrira un seul atome de mercure dans les Pastilles de Salsepareille du Dr Héreu.

Tabac du Mexique.
UN lot de tabac du Mexique, reçu par la goëlette W. W. Harkness, en douane ou droits payés, à vendre par CABALLERO & BASUALDO, No 36 Vieille-Levée, entre Douane et Bienville.

Négresse marronne.
Une récompense libérale sera donnée à quiconque arrêtera et conduira chez Mme Hepburn, rue des Remparts, la négresse LOUISE, âgée d'environ 19 ans, taille moyenne, employée depuis longtemps comme marchande de café à la halle.

$15 de récompense.
Egarées à la suite de l'incendie de l'écurie des omnibus, rue des Magasins, dans la nuit du 12 au 13 courant:—Cinq mules de diverses couleurs et descriptions. Quinze piastres de récompense pour chaque mule seront payées à quiconque les ramènera aux écuries des soussignés, rue des Magasins [illegible]
HART, THOMAS & Co

CLOTURE ET OUVERTURE.
Lazare & Levasseur,
Nos 8 et 10, rue de Chartres.
ANNONCENT respectueusement aux dames que ne voulant rien garder de leurs marchandises d'été pour la saison prochaine ils sont décidés à sacrifier à n'importe quel prix tout ce qui leur reste de robes à volants, en jaconas et organdis, ainsi que toiles pour jupons, dentelles, mousselines imprimées et autres articles d'été.
LAZARE & LEVASSEUR, 8 et 10 rue de Chartres.

FRAISES au jus—En débarquement du navire Arlington, venant de Bordeaux: [illegible] DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Conti.

CERISES à l'eau-de-vie—En débarquement du navire Arlington, venant de Bordeaux: [illegible] DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Conti.

VINS rouges supérieurs—Nous recevons par le navire Arlington, venant de Bordeaux: [illegible] A vendre par DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Conti.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Arlington, venant de Bordeaux—[illegible] G. CAVAROC & Co., 144 rue Royale.

EN débarquement du navire Arlington, arrivé de Bordeaux: [illegible] E. RAMBERT.

EN débarquement du navire Arlington, de Bordeaux: [illegible]

Club américain, 3e Ward.
Les membres du parti américain demeurant dans le 3e ward [illegible] MARDI, 27 du courant, à 7 heures du soir [illegible] JULES CASSARD, Président.

COMITÉ EXÉCUTIF DU PARTI AMÉRICAIN.
Nelle-Orléans, 18 août 1857.
[illegible]
ADAM GIFFEN, Président.
JAS. DIGGS, Secrétaire.

Ecoles Publiques du Second District.
L'EXAMEN annuel des candidats au professorat dans les écoles de ce District, aura lieu le 19 au 22 courant, à 6 heures P. M. [illegible]
AUG. CASSARD, Secrétaire.

Avis aux Contribuables.
[illegible]
JOSEPH ETTER, Secrétaire.

REMÈDE ANGLAIS. 3,000 FLACONS DU SPÉCIFIQUE DE REYNOLDS, Contre la Goutte et les Rhumatismes.
[illegible]
F. F. HENRIQUES, Seul Agent, au coin des rues St Louis et Rempart, Nouvelle-Orléans.

ENTREPOT DE TAPIS.
No 19, rue de Chartres.
[illegible]
A. BROUSSEAU & Co.

Collège Commercial de Dolbear. Rue du Canal, No 166.
[illegible]
RUFUS DOLBEAR.

BOUCHONS—[illegible] A vendre par P. CUSACHS BROTHERS & Co, Encoignure Royale et St Philippe.

Collège Commercial de Soulé. Institution pour ceux qui se destinent au commerce, Au coin des rues Canal et Camp.
[illegible]

Nègres de la Virginie et du Maryland à vendre. CHANGEMENT DE LOCAL.
WALTER L. CAMPBELL [illegible]
WALTER L. CAMPBELL, Nos 71 et 73, rue Baronne, entre Gravier et Commune.

CERTIFICATS DE PRIMES—De toutes les Compagnies d'Assurances Mutuelles, achetés par GEO GOTTSCHALK, 96, rue de la Commune.

Dame de comptoir.
ON demande une dame de comptoir, connaissant tous les ouvrages de broderie. S'adresser au No 64, rue du Canal.

Dissolution de Société.
La société commerciale de LOUIS DUCOURNAU & Co, No 28 rue de Chartres, est dissoute à partir de ce jour [illegible]
LOUIS DUCOURNAU Jr, JOHN CHAPUS.
Nlle Orléans, 3 août 1857.

Cigares de la Havane.
[illegible] CABALLERO & BASUALDO, 36 rue de la Vieille Levée, entre Douane et Bienville.

EAU DE VIE—[illegible] EUG ROCHEREAU & Co, 17 et 19, St Louis.

VIN ROUGE—[illegible] EUG ROCHEREAU & Co., 17 et 19 rue St Louis.

VIN—[illegible] V. & E. MAIGNAN, 20 rue St Louis.

VIN DE CATALOGNE—[illegible] ANTONIO COSTA, No 16, rue de la Douane.

Aux Lithographes et fabricants de cigares.
[illegible] ANTONIO COSTA, No 16, rue de la Douane.

Tabac en Sumatra.
REÇU par le brick Stevens, venant de la Havane [illegible] ANTONIO COSTA, No 16, rue de la Douane.

PORC—[illegible] GALLIANO & PASCAL, nos 57 et 59, Vieille Levée.

BEURRE—[illegible] GALLIANO & PASCAL, nos 57 et 59, Vieille Levée.

JAMBONS—[illegible] GALLIANO & PASCAL, nos 57 et 59, Vieille Levée.

REÇU par le navire Hamburg, du Havre—[illegible] EDOUARD GUILLOU, 140 rue Royale.

87,000 cigares de la Havane [illegible] HORNSO & PRERS, 34 rue Gravier.

MORUE—[illegible] JOSEPH & MARKS & Co, 13 & 15 rue des Magasins.

ALE ET PORTER doubles, [illegible] J. Y. DE HAMA, 27 rue Bienville.

EN débarquement du navire Arlington, capitaine Norton, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés: [illegible] PAUL JUGE FILS & Co, 27 rue St Louis.

REÇU par le navire Orléans, arrivé de Bordeaux: [illegible] J. N. CURIEN, 26, rue Toulouse.

REÇU par le navire Arlington, arrivé de Bordeaux: [illegible] J. N. CURIEN, 26, rue Toulouse.

A VENDRE par les navires Rosa et [illegible] de New-York: [illegible] J. M. CURIEN, 26, rue Toulouse.

AMANDES.
100 [illegible]

10 BARRIQUES [illegible] P. CUSACHS BRO & Co, encoignure Royale et St Philippe.

EAUX GAZEUSES De Salsepareille DIGESTIVES ET PURGATIVES,
Approuvées par la Faculté Royale de Médecine de Madrid et dont la vente est autorisée en vertu d'un privilège royal de S. M. la Reine, et par un décret royal [illegible]
[illegible]
Dr. N. HEREU, Pharmacien, au coin des rues Bourbon et Toulouse.

NOUVELLE ROUTE Aux sources de la Virginie,
Et à tous les points à l'Est et au Nord,
Par la voie du Chemin de fer de Memphis et de Charleston.

Partant Memphis, par une ligne continue de chemin de fer, à Savannah, Charleston, Wilmington, Nashville, Knoxville, Richmond, Baltimore, Philadelphie et New-York.
[illegible]
Les embranchements Nord et Est de l'ADAMS EXPRESS COMPANY parcourent cette route.
B. AYRES, Surintendant du transport, à Memphis.
F. C. ARMS, Surintendant Général.
LAFAYETTE, SHELBY & Co., Agents du fret du Chemin de fer de Memphis et de Charleston [illegible]
JOHN E. HYDE & Co., 66, rue Poydras, Nlle-Orléans.

LIGNE RÉGULIÈRE DE BATEAUX A VAPEUR FRANÇAIS, DE LA HAVANE AU HAVRE, Touchant à Vigo, Espagne.
ALMA, BARBLONNE, FRANC-COMTOIS. [illegible]
Prix du passage pour le Havre: Première chambre....$170; Seconde do....$100.
Il y a un médecin à bord.
S'adresser, à la Havane, à MM. J. M. Bengoechea, N. Orléans à MM. Ed. Duguesnoy & Co. [illegible]

Tapis, toiles cirées, nattes.
EN magasin et à vendre au plus bas prix de la saison: [illegible] TODD & CO, 120 rue Canal, bâtisse de Touro.

ON DEMANDE à louer une bonne cuisinière et blanchisseuse dans une petite famille. S'adresser à l'encoignure Dorgenois et Esplanade.

EN débarquement du navire Hi Barney, de Bordeaux: [illegible] E. TALAMON, 161, rue Royale.

MARSEILLE—[illegible] E. TALAMON, 161, rue Royale.

EN débarquement du navire Barney, de Bordeaux: [illegible] A vendre par GRATIAA, COMMAGERE & Co, 30, Douane.

EN débarquement du navire Barney, de Bordeaux: [illegible] A vendre par GRATIAA, COMMAGERE & Co, 30, Douane.

F. NEWHALL,
Entrepôt de Tapisserie française et américaine,
Rue du Canal, No 69, encoignure Vieille-Levée, au premier.
LE soussigné vient de recevoir et offre de vendre le stock le plus fort et le mieux choisi de TAPISSERIE qu'il y ait sur le marché [illegible]
F. NEWHALL, Rue du Canal, No 69, enc. Vieille-Levée, au 1er.

AVIS.
LES personnes qui ont souscrit au compliment de la Compagnie du chemin de fer Méridional du Pontchartrain [illegible]
GEO. C. LAWRASON, Secrétaire.

Avis.
POUR cause de réparations, le magasin de dentelles de la maison Edmond Frottevaux, rue de Chartres No. 58 est transféré au 1er étage.
Réouverture le 15 octobre.

AMANDES—[illegible] R. MEUGENS, 51, rue de la Commune.

SEINES, EPERVIERS ET TREMAILLES.
A VENDRE en gros et en détail aux plus BAS PRIX de la place [illegible] RÉDUIRA SES PRIX.
F. LEVESQUE, No 57, rue de Chartres, entre Bienville et Conti.

JOHN CULBERTSON, AVOCAT ET NOTAIRE, No 28, Passage de la Bourse St-Louis, entre les rues Conti et Bienville.

AUX DAMES.
CHANGEMENT DE MAGASIN.
Magasin de nouveautés [illegible]
MLLE TH. DUTEY, qui a succédé à Mme G. Tabor, [illegible] No 144, RUE DU CANAL [illegible]

El Eco Hispano-Americano. Revista Quincenal Ilustrada.
EL ECO se publica dos veces al mes. Cada mes se reparte á los suscritores un número de otro gran periódico, ilustrado con magníficos grabados, bajo el título de *Galería de actualidades*, y una entrega de 2 pliegos de impresión en 8vo mayor, es decir 32 páginas de la COLECCION DE NOVELAS MODERNAS. También se distribuye, cada quince días, á los suscritores un *Figurín de Modas* y cada [illegible]
PATRONES DE TRAJES Y BORDADOS.
PRECIO DE SUSCRICION AL AÑO: $14 00.
Nota—Los suscritores recibirán gratuitamente los dos volúmenes del *PANORAMA UNIVERSAL*, ilustrados con grabados, y el hermoso volumen del *Teatro clásico Español*, ilustrado y encuadernado.
J. BACON, agente general, 107, Chartres.

Aux membres da Sociedade Portugueza de Beneficencia.
SENHORES,
Temos a honra de informar a Vossas, todos em Geral, Que corremos para officiaes na proxima elleiçao que deverá ter lugar sexta feira, 28 do corrente, no locale da Sociedade, na rua de Bayou road, entre S. Claude e Trémé.—os seguintes:
Para Presidente........JOHN DAVIS.
" 1o Vice-Presidente..JOSE NUNEZ.
" 2o " ....FRANCISCO VIEIRA.
" Secretario........JOSE T. ARANTES.
" Tesoureiro........JOHN THOMAS.
" Medico........Dr. K. KOVALESKI.
" " ....BENTHAM.
" " ....DAVENSON.
21 aout

Aos membros da Sociedade Portugueza de Beneficencia.
SENHORES,
A pedido de muitos membros, os senhores abaixo assignados tem consentido a correrem para Officiais da dita Sociedade, em sua proxima elleiçao, que terá lugar sexta feira, 28 do corrente mez, no local de Sociedade, caminho Bayou Road, entre St-Claude e Tremé, principiando ás 4 horas da tarde, e acabando ás 8 horas da noite; e que elles serão suportados pelo maior parte dos membros da dita Sociedade.
Para Presidente........ANTONIO VIEIRA.
" 1o Vice-Presidente, Jozé R. Macedo,
" 2o " ....Antonio Lutz,
" Secretaréo........Francisco Roque,
" Tezourairo........Franco. R. Romeo,
" Medico........Dr Bentham,
" " ....Dr K. Kovaleski,
" " ....Dr Davidson.
Nova Orleans, 22 de agosto de 1857.
22 aout. MUITOS MEMBROS.

SOCIEDADE PORTUGUEZA DE BENEFICENCIA.
ELLEIÇAO PARA OFFICIAES E MEDICO.
Segundo manda o artigo 24o e verço 6o dos Regulamentos desta Sociedade a Elleiçao de officiaes e medico para servirem no anno seguinte, deverá ter lugar Sexta Ferra, 28 do corrente, na Salla da Sociedade na rua de Bayou road entre S. Claud e Treme, principiando as 4 horas da tarde até ás 8 da noyte.
O Sar Presidente espera que todos os membros attivos attendão á dita Elleiçao.
Por ordem do Sar Presidente.
N. O. de Agosto de 1857.
JOSÉ T. ARANTES, Secretario.
21 a

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU CRESCENT,
A la Nouvelle-Orléans.
Conformément aux conditions requises de sa charte, la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent soumet le tableau suivant de ses affaires, savoir:
Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1857........$849 356 96
Montant de risques non expirés, 1er juillet 1856........139 966 45
[illegible]
Le recensement [illegible]
THOS. A. ADAMS, Président.
GEO. JONAS, Vice Président.
C. J. MANSONI, Secrétaire.
DIRECTEURS:
John Watt, R. W. Bains, J. A. Barelli, R. M. Wright, J. W. Zacharie, John I. Adams, Samuel Bell, J. W. Carroll, M. O. H. Norton, C. Fellowes, C. P. Beddocks, Wm. E. Miles, W. P. Fredenburg, S. B. Smedes, S. H. Kennedy, Thos. Henderson, E. B. Sommer, Leonel C. Levy, H. Frelhen, M. Avendano, W. P. Saunders, J. J. Person, C. B. Hawkins, Sam'l Smith, W. T. Hartley, R. W. Adams, W. G. Robinson, E. Marquese, P. W. Strong, Geo. MacGregor, J. Simons, S. B. Newman.

GODCHAUX FRÈRES,
107 et 108, Vieille-Levée,
OFFRENT à des prix très-réduits leur magnifique stock de marchandises de printemps et d'été, [illegible]

A VENDRE.
HUILE de Colza, [illegible]
B. NAUTRÉ & Co, No 25 rue Conde.

POMMES de terre—[illegible] DONNELLY, BEZZINA & Co., 68 et 70, rue Tchoupitoulas.

OGNONS—[illegible] DONNELLY, BEZZINA & CO, 68 et 70 rue Tchoupitoulas.

SOURKROUT—[illegible] DONNELLY, BEZZINA & Co, 68 et 70, rue Tchoupitoulas.

MARCHANDISES sèches pour le commerce de la ville et de la campagne—[illegible] G. B. GRAHAM, 96 rue Gravier.

MARCHANDISES pour le marché du Mexique.—[illegible] G. B. GRAHAM, 96 rue Gravier.

DIVERS—[illegible] CAMILLE LACOSTE.

LOTERIES DE SWAN & Co.
[illegible]
Gros Lot, $60,000!
[illegible] 310 seulement.
[illegible] LOTERIE DE L'ACADÉMIE DU FORT GAINES, en Georgie [illegible]
DANS LA VILLE D'ATLANTA, Georgie.
[illegible]
TRENTE MILLE BILLETS.
[illegible]
Tous les Samedis, dans le mois d'août.
[illegible]
S. SWAN & Co. Atlanta, Ga.
S. SWAN, Montgomery, Ala.

EN débarquement du navire Arlington, venant de Bordeaux—[illegible] A. CARRIERE & Co, 25, Vieille-Levée.

DIVERS—[illegible] A. CARRIERE & Co, 25, Vieille Levée.

EAU DE VIE de Cognac supérieure—[illegible] A. CARRIERE & Co, 25, Vieille-Levée.

EN débarquement du navire Arlington, venant de Bordeaux: [illegible] GRATIAA, COMMAGERE & Co, 30 rue de la Douane.

EN magasin [illegible] J. VIOSCA Jr, 29, rue Conti.

CAFÉS supérieurs—[illegible] J. VIOSCA Jr, 29, rue Conti.

FARINE—500 barils superfine de St. Louis, en débarquement et à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 33 rue Tchoupitoulas.

CHANDELLES—[illegible] JOSEPH LANDIS & Co, 33 rue Tchoupitoulas.

HUILE de graines—[illegible] JOSEPH LANDIS & CO, 33 rue Tchoupitoulas.

ALCOOL—[illegible] JOSEPH LANDIS & Co, 33 rue Tchoupitoulas.

COGNAC imitation—[illegible] JOSEPH LANDIS & Co, 33 rue Tchoupitoulas.

WHISKY—[illegible] JOSEPH LANDIS & Co, 33 rue Tchoupitoulas.

VETEMENTS D'HOMMES, DE JEUNES GENS ET D'ENFANTS.
Presqu'aux prix coûtant
EXCELLENTE OCCASION.
ALFRED MUNROE & CO,
No 26, rue des Magasins, Encoignure Gravier.
VENDRONT leur grand stock de vêtements d'été [illegible]
ALFRED MUNROE & Co, No 26, rue des Magasins, encoignure Nord-Est de la rue Gravier.

Dissolution de Société.
LA société existant sous la raison de O. TALAMON & Co., est dissoute, à partir de cette date, par consentement mutuel.
Nouvelle-Orléans, 1er août 1857.
p. proc. O. TALAMON, Cas Talamon.
p. proc. A. J. DESSOMMES, Louis Dessommes.

Formation de Société.
LES soussignés ont formé, à partir de ce jour, une société sous la raison de O. TALAMON & DESSOMMES. [illegible]
Nouvelle-Orléans, 1er août 1857.
p. pro. O. TALAMON, Cas Talamon.
p. pro. A. DESSOMMES, Louis Dessommes.

Dissolution de société.
PAR suite de la mort de notre associé, M. John H. Owen, la société Martin, Owen & Cobb est dissoute, à partir d'aujourd'hui. [illegible]
THOS. J. MARTIN, DANIEL COBB, JNO DOLBONDE, Associés survivants.

Avis de société.
LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société, pour les affaires de commission [illegible]
MARTIN, COBB & Co, Nlle-Orléans.
COBB, MARTIN & Co, New York.
THOS. J. MARTIN, Louisville, Ky.
DANIEL COBB, New York.
JNO. D. COBB.
JNO. DOLBONDE } Nlle Orléans.

Matériaux de construction, BRIQUES, BOIS DE CHAUFFAGE, &c. &c.
V. DEBOUELLE, marchand au Vieux Bassin, entre Toulouse et Franklin, [illegible]